

---

**RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT**

**OBJET : Ouverture et gratuité du parking Saint Jacques le lundi 25 avril 2011**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre du Marathon de Châtellerault et afin de faciliter l'accès au centre ville lors de cette manifestation, il est proposé que le parking Saint-Jacques soit ouvert et gratuit le lundi 25 avril 2011 de 9h00 à 14h00.*

*Compte-tenu du renouvellement du matériel en 2010 (système de paiement), un ticket d'entrée et de sortie sera automatiquement délivré aux demandeurs. Il n'y aura donc pas de nécessité de mobiliser du personnel de permanence au parc Saint Jacques. En cas de problème, les personnes seront redirigées vers le service d'astreinte.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales relatif au paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, pour les permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre en place cette gratuité envers le public de cette manifestation et les commerces,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'instaurer le lundi 25 avril 2011 l'ouverture et la gratuité du Parking Saint Jacques de 9h00 à 14h00 pour les usagers ainsi que l'ensemble des abonnés.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2610  
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM